

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE4 (Rect)

présenté par

M. Bourlanges, Mme Gatel, M. Fuchs, M. Frédéric Petit, Mme Vichnievsky, M. Zgainski et  
Mme Caroit

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après la première phrase de l'alinéa 80, insérer la phrase suivante :

« L'élévation de l'effort national de défense à hauteur d'au moins 2 % du produit intérieur brut à partir de 2025 constitue un objectif impératif qui engage l'État. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé ne fait pas explicitement référence à l'objectif de porter notre effort national de défense et celui de nos alliés à 2 % du PIB, conformément aux engagements pris par la France et ses partenaires, notamment dans le cadre de l'OTAN. Cet amendement vise à y remédier.